



N° 109 - Août 2011

16ème GA 2ème Rmat Action Sociale
ADAPEI ADSA AFA AFPA AG2R
AGF ALLAPH Antargaz Application Industrielle du Val d'Isère ASSA Association La Breteche Aumont AZENN B2S Banque de Bretagne Banque France BIOCOOP Boulanger Bouygues Bretagne Atelier Brioches Dorée Brit-Air Carrefour Carrefour Alma, Cessac St-Malo Cessac Dinard CCI Rennes et St Malo Celtic Plastic Celtic NA Centre Eugène Marquis Centre Médical La Bouexière Centre Pénitentiaire CERGIV CGE Centre Hospitalier Rennes, St-Malo et Vitré Cf-Gomma Barre-Thomas Cheminots CIL35 Cimlec Cineville Citroën La Janais et Succursale Ciments Union de Notaire Clinique La Grasse Clinique Notre-Dame de Lourdes Clinique Et Caillault Coca-Cola Comaboko Craquelé Ecole CRES CRG Chantepie Cuir's et Peaux Fougères Darty Ddcrf Ddli Dine Doune Douanes Drass Edf-Gdf EFS Emeraude Lines Enseignement Equipement Bureaux, Ingénierie et Travaux Eclair Eternit France telecom FNAC Les Gardiens Garnier L'Oréal GMI Hôtel des Thermes Groupama GTB Hewlett Packard Hospitaliers Béchérel La Bouexière Le Minihic, Le Tronchet IFEK IME Ajoncs d'Or IME l'Espoir Impôts Iep Insee Iss Abilis Journalistes Laboratoire d'analyses Médicales Labo Toires Benoit Louis Angeline Les Gardiens MACIF MCG Maison de Quartier de Villejean Maisons de retraite Le Clos St-Martin, Melesse et Mûre Marine Marchande Matelas Matras M. J. Fougères Miroiterie de l'Quest MJC La Paillette Mutualite Noël Ville GEP OPAE Optima Orca Accessoires Fougères Organic Pinto et fils Plastic Ommund Plastique Duval PEG Grand Ouest Pommery Pommery Saint-Malo Préfecture Préparateurs en pharmacie Promod Pommery Pommery Pommery Le Rosais Ricard Roullier SAde Ouest Sagem SANDEN SAOR Seiler Sioern Sgap Snamaf Sncpat Snfocoss Snica-Pcsr Snictam Snfolc Snla Snpress Sntma Snudi Sotira 35 Spaseen Spie Trendel Super U Synpa Taillandier Fougères TAT Industrie Thalathermes Territoires D'Industrie Le Druais, Le Rheu, Pleurtuit, Rennes, St-Malo, Vitré et Val d'Isère Transports Transports Arc Atlantique Barbier Caspary Bretons, Gefco, Guisnel, Le Guével, Ménage, Neira Onyx, RCT, Sita, SIO et TAE Trésor JDR Union des Métallurgistes la Métallurgie

Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 :

En direct de nos syndicats : grève...

Page 3 :

Ces agences de notation...

Crise de la dette et règle d'or

Page 4 et 5

Communiqués confédéraux de l'été

Pages 6

Ces gens là et nous

Pages 7

Elections du 20 octobre

Page 8 :

Meeting à Nantes

Mardi 13 septembre

AG de l'UD à Rennes

Vendredi 23 septembre

Le dessin de Patoche

Calendrier des stages 2011

La citation du mois :

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches »

Victor HUGO

(1802-1885)

CPPAP N° 1010 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELINE

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

Imprimé au siège de l'Union Départementale

des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.

P

PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Mais qui sont ces gens là ?

Elles se nomment agences de notation, elles s'appellent Standard & Poor's, Moody's ou Fitch et font trembler les entreprises, certaines grandes villes, régions ou départements et même les États.

Au prétexte qu'un tel n'aura plus la note AAA, elles font que les investisseurs s'affolent, que les marchés paniquent mais surtout que les gouvernements décident de nouvelles mesures d'austérité et que, « crise de la dette » oblige, les salariés soient encore plus obligés de se serrer la ceinture.

Mais qui sont ces gens là ? Qui sont ces agences et ces investisseurs ? Et comment peuvent-ils dicter au monde entier la conduite à tenir ? Comment admettre que nous aurons moins de salaire, moins de services publics, que nous devrons travailler toujours plus longtemps au prétexte que nous n'aurions plus le sacro-saint AAA ? Exagération, direz-vous. Si la France garde son triple A, c'est bien parce qu'elle a réussi à faire passer la réforme sur les retraites !

Ces gens là par contre, s'ils ne sont pas connus, vivent bien puisque les agences ont un « résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires compris entre 38% et 58% » ! (dixit Le Figaro) Bref, ces gens là s'engraissent en nous faisant porter le chapeau ! Non seulement, ils gendarmement le monde et nous pressurent mais en plus ils se font des c... en or !

Maintenant il s'agit de faire passer la pilule (une potion amère annoncée après le conseil des ministres du 24 août) auprès des petites gens avec tous les risques d'explosion sociale que cela comporte comme on l'a vu récemment en Angleterre, en Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal. Et pour cela, Nicolas et Angela se sont mis d'accord sur la « règle d'or ». Il s'agit tout simplement de mettre le zéro déficit dans la Constitution, c'est à dire d'institutionnaliser la rigueur, bref de déclarer illégal tout ce qui s'opposera aux mesures d'austérité. Et comme si cela ne suffisait pas, François Chérèque explique déjà que la CFDT a des propositions et qu'il faut associer les syndicats à la prise de décisions dans un grand sommet social. Alors, oui, tous ces gens là sont dangereux, il va bien falloir s'y opposer pour faire aboutir nos revendications.

Et pour satisfaire les revendications du monde salarial, les solutions existent sans attendre 2012. Il suffit d'augmenter les salaires pour relancer la consommation et la production, d'améliorer les services publics par l'embauche de fonctionnaires, de créer de l'emploi pour les jeunes en laissant partir en retraite les salariés du privé comme du public après 37,5 années de cotisations. Et cette politique de justice sociale contraire aux intérêts de ces gens là permettrait tout simplement de créer les richesses nécessaires !

Comme le disait un célèbre révolutionnaire : s'il faut de l'argent, il n'y a qu'à en fabriquer...

Bonne reprise.

Rennes, le 22 août 2011, Joël JOSSELINE, Secrétaire Général

13 septembre : Meeting de rentrée

à NANTES avec Jean-Claude MAILLY

Départ de Rennes à 16H00

AG statutaire de l'UD

Vendredi 23 septembre à 9H30

grande salle du sous-sol, casse-croûte offert le midi

Pour ces deux réunions, inscrivez-vous auprès de l'UD

En direct de nos syndicats...

Transports de voyageurs : grève chez Keolis Emeraude à partir du 1^{er} septembre...

Nos camarades des transports Keolis Emeraude subissent de plein fouet les conséquences de la mise en place du nouveau réseau Illénoo (allotissement du réseau, marché confié à Keolis Armor et création d'une entreprise dédiée du conseil Général nommée Illevia) mais, comme vous le verrez dans leur préavis, les revendications portent sur les conditions de travail (FO avait signé en juin un accord sur les salaires avec 1% au 1er janvier (effet rétroactif), 0,5% au 1er juillet, 0,4% au 1er octobre soit 1,9% en tout, (1,4% sur l'année)

« Salut à vous, ci-joint notification avant dépôt de préavis de grève à durée illimitée à partir du 01 septembre, dû aux conséquences de l'appel d'offre du CG 35 Illénoo. Pour nous, c'est parti, et les conséquences sont directes, j'en avais alerté le CG 35 au départ des commissions de suivi, maintenant on part à l'action, ça suffit les paroles, les actes en décideront »



« Le Syndicat Force Ouvrière des Transports Inter Urbain de Voyageurs de Kéolis Emeraude, vous informe de son intention de déposer un préavis de grève le Jeudi 01 Septembre 2011 à partir de 0H00 et pour une durée illimitée

La dite notification touche l'ensemble des secteurs géographiques et des catégories du personnel ; ouvrier, employé, haute maîtrise & agent de maîtrise, cadre, roulant comme sédentaires de la société KEOLIS EMERAUDE à SAINT-MALO. »

Nos revendications sont :

- L'abandon du projet de déplacement du dépôt de certains conducteurs de Pontorson vers Antrain, sans leur accord et à leurs frais, situation née d'une proposition de l'entreprise lors de l'appel d'offre Illénoo
- L'arrêt de la dégradation des conditions de travail et de sécurité (ex : 13 et 14 juillet 2011)
- Le respect des services d'été élaborés avec l'exploitation et les délégués du personnel
- L'arrêt des découpages des services générant une augmentation des coupures
- Le respect de l'avenant n°1 signé le 26 mars 2007 au protocole d'accord NAO 2005 sur la garantie de rémunération d'amplitude de l'article 3-2 du 18 avril 2005
- L'arrêt ou la rémunération en TTE des temps de coupures trop longs à l'extérieur de son dépôt (ex : services ligne 4 et 17 pour 2011/2012)
- Le passage de conducteurs CPS et temps partiels à temps complets, en remplacement des nombreux départs depuis 2007
- La demande d'ouverture de négociations sur le taux horaire en fonction de l'indice INSEE au dernier trimestre 2011.



Contact :

Serge GOUDE, 06.83.31.82.71 goude.serge@wanadoo.fr

Ces fameuses agences de notation...

Lu dans Le Figaro...

• A quoi servent-elles?

Les agences de notation ont pour tâche, en théorie, d'évaluer en toute indépendance le risque de faillite ou de non remboursement d'un acteur économique émettant des titres de dette, comme des obligations. En clair, elles informent les investisseurs du risque qu'ils courent s'ils prêtent à telle société ou à tel Etat. Elles ont chacune une échelle de note, allant de AAA (triple A) à CCC.

La note est attribuée après un travail d'analyse des chiffres économiques et financiers, et résulte d'une décision collégiale des analystes de l'agence. Il s'agit d'une opinion, soulignent les agences, nullement d'une recommandation d'acheter ou de vendre un titre ou une action d'une entreprise.

• L'impact des notes.

La note, reflet du risque de faillite d'une entreprise ou d'un Etat, a pris toutefois une très grande importance pour les entités notées et les investisseurs. Pour les Etats comme pour les entreprises, une note dégradée se traduit par une hausse des taux d'intérêt. Donc, quand ils veulent emprunter, cela coûte plus cher.

Les investisseurs doivent quant à eux parfois revendre certains titres de dette pour respecter des réglementations internes ou financières. Un gérant de portefeuille constitué d'obligations devra ainsi respecter un équilibre prédéfini entre des titres risqués et moins risqués. Si une partie de ses titres, comme des obligations grecques, par exemple, est dégradée, il devra s'en séparer pour ne pas que son portefeuille devienne trop risqué.

• A qui appartiennent les agences?

Moody's est une société américaine cotée et indépendante, détenue à hauteur de 13% par le milliardaire Warren Buffett. Fitch appartient en majorité à la société financière française Fimalac, fondée par Marc Ladreit de Lacharrière et à hauteur de 20% au groupe Hearst. Standard & Poor's est détenu par l'éditeur américain McGraw-Hill Companies.

• Qui les paie?

«Typiquement, une agence de notation se fait rémunérer par les entités qui veulent recevoir une note ou celles qui utilisent la note», sous forme d'abonnement, explique Standard & Poor's. Selon le barème 2009 de cette dernière pour les Etats-Unis, une grande entreprise doit verser au minimum 70.000 dollars au début du processus de notation, puis un abonnement de «surveillance» s'élevant à environ la moitié de la somme initiale. A chaque fois qu'elle émettra de la dette sur les marchés, elle s'acquittera en plus d'une commission de 0,045% de la transaction. Les montants sont du même ordre en Europe.

Aujourd'hui, environ 90% du chiffre d'affaires des agences de notation provient des entités notées, relève Norbert Gaillard, dans son ouvrage «Les agences de notation» paru à La Découverte.

Source : Le Figaro.fr
<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2011/07/07/04016-20110707ART-FIG00542-les-agences-de-notation-decryptees.php>

• Conflits d'intérêt.

La crise des «subprimes», crédits immobiliers à risque, a mis en lumière les limites du système actuel des agences. Payées par les sociétés qui veulent être notées, les agences seraient parfois tentées d'attribuer une meilleure note que celle méritée réellement afin de remporter un contrat au détriment de ses deux autres concurrentes.

Un ancien analyste de l'agence Moody's, Mark Froeba, a lancé de virulentes attaques contre son ancien employeur devant la Commission d'enquête sur la crise financière du Sénat américain. «Quand j'ai quitté Moody's (en 2008, NDLR), la pire crainte d'un analyste était qu'il fasse quelque chose qui mettrait en danger la part de marché de Moody's, de causer du tort à son chiffre d'affaires (...) et de perdre son travail en conséquence», a-t-il dénoncé. Or, un analyste devrait seulement craindre de «contribuer à l'attribution d'une note qui serait fautive».

• Des agences très rentables.

Avec la complexification des marchés financiers, les agences avancent qu'il devient de plus en plus coûteux d'analyser le risque de faillite des acteurs économiques. C'est pourquoi, dans les années 70, elles ont commencé à faire payer les entreprises qu'elles notaient.

Ce modèle économique assure une très haute rentabilité aux agences. Moody's table sur une marge opérationnelle (résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires) comprise entre 38% et 40% en 2011. Standard & Poor's de 43% sur le seul premier trimestre 2011 et Fitch de 58% sur l'exercice décalé 2010/2011.

à votre disposition à l'UD...
Une analyse de six pages des agences de notation par le secteur économique de la Confédération

Crise de la dette et règle d'or...

Billet d'humeur d'un camarade : L'ART DE SE FAIRE DES CROCHE-PIEDS A SOI-MÊME...

envoyé fin juillet au courrier des lecteurs du journal Ouest-France

Quelle drôle d'idée que de vouloir absolument réunir une nouvelle grand-messe de nos parlementaires en septembre pour faire inscrire à tout prix dans la constitution l'interdiction de voter des budgets en déficit...

A quoi rime cette insistance à vouloir graver dans le marbre ce qui n'est qu'une simple règle de bon sens – on parle ici de « règle d'or » - (et ce n'est pas mon banquier qui me contredira !) et que nos politiques s'évertuent, évidemment à leur corps défendant, à ne pas appliquer depuis tant d'années.

Si la situation financière de la France n'était pas si grave ça serait presque risible de constater une telle caricature du bon vieil adage « faites ce que je dis, pas ce que je fais »...

Outre le vain espoir de passer pour le bon élève de la classe aux yeux des agences de notation et de tenter de redorer auprès des électeurs un blason déjà largement terni, que peut donc ca-

cher cette volonté subite de prétendre empêcher ce qui a été un constat permanent, tous gouvernements confondus, depuis 1975 ?

Quand on a conscience que les recettes pour réduire les déficits sont toujours les mêmes depuis des décennies, nos amis fonctionnaires et retraités ne peuvent évidemment que s'inquiéter pour leurs statuts, salaires et pensions et les usagers que nous sommes tous des conséquences encore plus désastreuses du ravage des services publics, conséquences d'une RGPP encore plus draconienne.

La grande différence, c'est que cela ne sera plus un choix politique mais une obligation impérieuse imposée par le respect de notre constitution... Mais sans doute est-ce cela le « courage politique » ?

J.P.P.

Communiqués confédéraux de l'été...

FO s'oppose à la « règle d'or »

Après le Sénat, l'Assemblée nationale vient de voter ce jour dans les mêmes termes le projet de loi constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques. Pour Force Ouvrière, graver dans le marbre constitutionnel une règle stricte de plafonnement des textes financiers ordinaires annuels (lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale) est une aberration et un déni de démocratie:

Cela revient à imposer encore un peu plus la dictature de la dette et les dogmes des « pactes des loups de la finances »: pacte euro plus et pacte de stabilité et de croissance.

Cela remettrait également en cause la liberté de négociation en matière de protection sociale collective.

Aucune norme ne saurait être une règle ou une politique, tant la réalité de la mondialisation et la brutalité du capitalisme, des politiques ultralibérales et des crises qu'elles engendrent nécessitent des adaptations et des mesures publiques et sociales permanentes.

Imposer dans la constitution, une trajectoire de retour vers un équilibre budgétaire qui n'a aucun sens revient à interdire à un gouvernement et au parlement de faire des choix et de mettre en œuvre des politiques publiques en budgétant annuellement les moyens.

Si elle devait être adoptée en congrès par le Parlement, cette « règle d'or des finances publiques » serait une attaque sans précédent contre les fondements de la République.

Les situations d'urgence ou de crises (financières, économiques, naturelles, climatiques, de conflits armés,...) imposent des réponses souvent urgentes et exceptionnelles qui perturbent évidemment la frontière entre dépenses « structurelles » et « conjoncturelles ». Les exemples de la crise mondiale toujours active ou du récent drame japonais ou montrent que ce sont des facteurs souvent externes, qu'un Etat ne peut anticiper, qui conduisent à des niveaux importants d'endettement afin d'y apporter des réponses sociales ou de survies. Face à la crise, aucune réponse publique n'aurait pu être apportée en 2008 par ce même gouvernement qui veut aujourd'hui interdire à ses successeurs, quels qu'ils soient, de pouvoir réagir face à de telles situations!

Force Ouvrière n'a de cesse de rappeler que les dépenses publiques sont vertueuses et indispensables, y compris pour créer de la croissance, de l'emploi, de l'attractivité, pour augmenter les salaires, pour lutter contre les inégalités, ou encore pour éviter un endettement privé massif (des entreprises et des particuliers).

Avec fermeté et détermination, Force Ouvrière s'oppose à cette réforme qui viendrait « constitutionnaliser la rigueur », au risque de la rendre permanente, pour donner de nouveaux gages aux marchés financiers.

Paris, le 13 juillet 2011

Bilan du Grenelle : communiquer n'est pas réalité

Lors du conseil des ministres du 13 juillet, le gouvernement a communiqué sur « la mise en œuvre du grenelle de l'environnement ».

Ce qui est incontestable, c'est que depuis son origine en 2007, la communication constitue l'essentiel du processus « grenelle ».

Au-delà du bilan quantitatif du cadre réglementaire se construisant laborieusement suite aux deux lois « grenelle 1 et 2 », la question centrale du financement des politiques publiques en matière de protection de l'environnement qu'il instaure demeure sans réponse : à quoi bon deux lois et 197 mesures réglementaires si celles-ci sont inapplicables faute de moyens publics (Etat et collectivités territoriales) et d'effectifs (supprimés par la RGPP, notamment au sein même du ministère chargé de l'écologie) ?

L'évaluation sociale des mesures issues du processus grenelle (environnement et mer) n'a toujours pas eu lieu : FORCE OUVRIERE la revendique depuis 2007, le gouvernement s'y était engagé, mais rien n'a été fait. Cette démarche n'a jamais été un grenelle du développement durable et, pour FO, il est hors de question que le « pilier environnemental » se paye ou se développe au détriment du « pilier social ».

FO reste opposée aux concepts « économie verte », « croissance verte », « métiers verts », etc. Cet affichage infondé du « verdissement » de certains emplois est à la fois un leurre, mais aussi un risque d'exclure « les autres » - il y aurait les « bons », emplois verts, et le reste, les mauvais emplois traditionnels - tout en dégradant les conditions de travail de tous ! Par ailleurs, chacun a pu constater que l'utilisation de tels termes pouvait servir à instaurer des principes de « décroissance », synonyme de destructions massives d'emplois.

Qu'il existe depuis longtemps des métiers des secteurs publics et privés particulièrement portés sur la protection de l'environnement est évident. Mais ils rencontrent les mêmes contraintes et difficultés que tous les autres. Pour FO, le véritable enjeu est d'identifier les potentiels nouveaux métiers dans des secteurs nouveaux (liés à l'émergence de politiques publiques récentes par exemple) ou existants (bâtiment, énergie, agriculture, industries, etc.). Le tout sans dégrader ni détruire les métiers traditionnels.

Dans ce cadre, le gouvernement doit s'appuyer sur les branches professionnelles pour un diagnostic et pour identifier des actions réalistes favorisant l'emploi, les salaires, les formations et les conditions de travail. Il doit aussi mettre fin à la RGPP et effectuer les recrutements publics indispensables à une mise en œuvre effective des politiques publiques.

A défaut, ce grenelle communiquerait « en vert et contre tous » dans un « bilan vert » vide.

Paris, le 19 juillet 2011

Interdiction du droit de grève pendant les périodes de grands départs

La proposition du député Luca d'interdire la grève pendant les périodes de grands départs est au mieux une provocation pour faire parler de lui, au pire une conception pour le moins particulière de la démocratie visant à interdire le droit de grève!

Présenter ceux qui pourraient faire grève comme des privilégiés est une deuxième provocation. Monsieur Luca devrait savoir qu'on ne fait pas grève par plaisir mais parce que la négociation n'a pas eu lieu ou n'a pas abouti.

Dans le cas présent, il appartient à la direction d'Air France de discuter avec les syndicats.

Enfin Force Ouvrière s'inquiète, alors que la campagne électorale présidentielle débute, de voir resurgir des propositions pour le moins réactionnaires revêtant là encore un parfum d'anti-syndicalisme primaire.

Paris, le 20 juillet 2011

Décisions concernant la Grèce arrêtées le 21 juillet à Bruxelles

Les décisions arrêtées hier à Bruxelles concernant la Grèce, prises difficilement dans l'urgence, ne changent pas la nature de la construction européenne et la dépendance des gouvernements et des institutions européennes des marchés financiers.

Pour Force Ouvrière ces décisions s'inscrivent dans l'accentuation de politiques d'austérité préjudiciables à la croissance économique, à l'emploi et à la démocratie.

Alors que les intervenants sur les marchés financiers, y compris les agences de notation, prônent de manière schizophrène la recherche de gains à court terme et la couverture des risques par des fonds publics, il est urgent que les gouvernements s'émancipent des marchés financiers et prennent aux plans national et européen les décisions indispensables visant à d'autres modalités pour la construction européenne.

Paris, le 22 juillet 2011

Communiqués confédéraux de l'été...

Les Etats doivent prendre congé des marchés financiers

Pour Force Ouvrière les décisions économiques et budgétaires prises actuellement par les Etats démontrent à nouveau l'enfermement des gouvernements dans une politique imposée par les marchés financiers.

Comme à chaque fois il s'agit d'accentuer les mesures d'austérité préjudiciables à la croissance, à l'emploi, à tous les salariés, aux services publics mais également à la démocratie.

Sous le coup de l'avertissement d'agences de notation d'une possible baisse de leur note, l'Espagne et l'Italie sont désormais en «état d'alerte» face à la remontée très inquiétante de leur taux de financement. Une remontée qui, si elle se révélait durable, placerait ces deux pays, et la zone euro dans son entier, dans une situation à hauts risques.

De leur côté, si les Etats-Unis semblent avoir échappés à un défaut de paiement, le compromis trouvé au relèvement du plafond de dette est lui-même porteur de grandes menaces. L'ampleur des mesures de réduction de dettes publiques décidées (2500 milliards de dollars) portera un coût à toute l'économie américaine du point de vue de la croissance et entraînera une augmentation des inégalités déjà importantes. Les plus démunis payeront au prix fort cet accord, dont l'un des autres volets réside dans la non augmentation des impôts des plus riches.

Pour autant, les marchés financiers ne sont toujours pas pleinement «rassurés»! D'un côté, ils plaident pour la liberté totale de circulation des capitaux afin de pouvoir gagner le plus possible en développant la spéculation. De l'autre, ils veulent être assurés de ne rien perdre en demandant la garantie des Etats et des fonds publics. Le tout en refusant l'instauration de contrôles et de règles!

Cette schizophrénie conduit à faire payer aux travailleurs et aux populations tous les errements et inepties du capitalisme financier.

Il est plus que temps de rétablir à tous les niveaux (international, européen et national) des règles strictes sur les plans monétaire et financier, de faire respecter les normes internationales du travail et de redonner à la démocratie tous ses droits.

Partout, l'austérité et cette véritable dictature de la dette doivent être refusées et combattues. Force Ouvrière y oppose ses revendications d'augmentations de salaires, pour la préservation des droits sociaux et en faveur de l'existence des services publics ainsi que la nécessité d'une grande réforme fiscale.

Paris, le 4 août 2011

Immigration : une nouvelle dérive du gouvernement

Alors que la nouvelle loi sur l'immigration du 16 juin 2011 vient juste d'entrer en vigueur, on assiste déjà à ses conséquences répressives que Force Ouvrière avait dénoncées lors du processus d'adoption de la loi.

Cette loi donne au Gouvernement de nouveaux outils juridiques, pour expulser les étrangers au mépris de toute considération humaine.

En autorisant les préfets à supprimer le délai de 30 jours pour quitter le territoire, la nouvelle loi permet ainsi des expulsions rapides, en déni des réalités humaines, comme une vie de famille notamment.

Par ailleurs, Force Ouvrière dénonce la fixation par le Gouvernement d'objectifs accrus de reconduite à la frontière.

De plus, la volonté du gouvernement de réduire aussi l'immigration régulière en diminuant le nombre d'entrées légales en France, démontre une nouvelle fois les manœuvres visant à stigmatiser les étrangers et en faire les boucs émissaires de la situation économique et sociale française actuelle et ce, à quelques mois des échéances électorales.

Le chômage, la crise économique et financière ou encore les inégalités sociales ne sont pas le fait des étrangers mais d'une politique néo-libérale de dérèglementation dont les effets ne seront pas résolus en expulsant les plus démunis!

Paris, le 8 août 2011

Augmentation significative du chômage

L'augmentation significative du chômage (+1,3% pour les chômeurs sans activité) prouve à la fois que la crise est loin d'être terminée et qu'il faut modifier en profondeur la politique économique menée. Celle-ci est en effet frappée du sceau de l'austérité avec toutes les conséquences néfastes prévisibles en termes d'emplois privés et publics, d'investissement et de croissance.

Dans la même logique, il serait plus que dangereux de mettre en place une «règle d'or» qui graverait dans le marbre l'austérité et une répartition inégalitaire des richesses.

Par ailleurs, l'augmentation du chômage laisse «sur le carreau» de plus en plus de travailleurs dont tous ceux qui, contrairement aux engagements du Premier ministre, ne peuvent pas bénéficier de l'AER.

Encore une fois, il est urgent que les pouvoirs publics, au-delà des discours, reprennent la main sur les agences de notation et les marchés financiers et en tirent les conséquences aux niveaux national et européen en matière économique, budgétaire et fiscale.

Paris, le 28 juillet 2011

FO contre le «travailler plus pour gagner moins»

Alors que la mesure de la loi TEPA sur les heures supplémentaires, prise au nom du slogan «travailler plus pour gagner plus», a notamment conduit à des effets d'aubaine coûteux et à développer la flexibilité, Force Ouvrière souligne que le décret relatif à la durée de cotisation pour la retraite s'inscrit dans la logique du «travailler plus pour gagner moins».

D'une manière générale, alors que les marchés financiers se montrent insatiables vis-à-vis des décisions prises tant en Europe qu'aux Etats-Unis, il est plus que nécessaire de rompre avec les logiques d'austérité pour retrouver une réelle croissance de l'activité économique et de l'emploi.

Il appartient aux gouvernements de s'imposer aux marchés à tous les niveaux, de susciter des stratégies publiques offensives dans les domaines budgétaires, fiscaux et industriels, tout en favorisant l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés.

Pour Force Ouvrière, il s'agit d'une rupture nécessaire avec le néolibéralisme économique et il faut oser poser les vrais débats, tel que celui du protectionnisme au niveau européen.

Paris, le 3 août 2011

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

**Pour FO le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

Ces gens là et nous...

L'INTERSYNDICALE S'ENGAGE POUR...

**« la maîtrise des déficits publics »
et « réduire la dette ».**

Communiqué de l'intersyndicale CFTD, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

A la crise économique et sociale de 2008 aux effets durables, s'ajoute la crise des dettes publiques de la zone Euro. Celle-ci et la nature des réponses politiques apportées par l'Union et les états membres menacent en permanence la stabilité de la monnaie commune et l'avenir de l'Union Européenne. Les conséquences sont lourdes pour les salariés.

Face à l'atonie de la croissance et à l'aggravation de la crise des dettes de la zone Euro, le gouvernement a prévu d'annoncer le 24 août des « mesures destinées à réduire le déficit de la France ».

La situation nationale est préoccupante. Les politiques menées et le faible niveau de croissance ne réduisent pas le chômage et mettent en cause la cohésion sociale et la solidarité :

- Le chômage reste très élevé, bien au-dessus de ce qu'il était avant 2008. Le chômage de longue durée s'est accru. La précarité s'est accentuée comme en témoigne la forte proportion d'embauche en CDD de très courte durée.
- La situation des moins de 25 ans sur le marché du travail s'est particulièrement dégradée.
- La politique fiscale est inéquitable et épargne les plus hauts revenus. Les revenus du travail sont plus mis à contribution que les autres revenus. Les suppressions d'emplois aveugles dans les fonctions publiques mettent en péril la qualité du service rendu. Les réformes sociales, telle celles des retraites, font porter l'essentiel des efforts sur les salariés et accentuent les inégalités.

Pour l'intersyndicale, des réponses nouvelles priorisant l'emploi, la cohésion sociale (protection sociale, services publics,...), la réduction des inégalités (une autre répartition des richesses, le pouvoir d'achat, une autre fiscalité), la maîtrise des déficits publics sont urgentes.

L'intersyndicale, réunie ce jour, demande la tenue d'une véritable concertation sociale avec le gouvernement et le patronat pour examiner les mesures à prendre pour soutenir la croissance, soutenir l'emploi et réduire la dette tout en garantissant la cohésion sociale.

D'ores et déjà, l'intersyndicale estime indispensable l'intervention des salariés. Elle se réunira le 24 août au soir pour envisager les suites à donner. Celles-ci viseront à débattre avec les salariés des solutions à apporter et à organiser avec eux l'action pour faire pression sur le gouvernement et le patronat.

Paris, le 18 août 2011.

FORCE OUVRIÈRE PRÉVIENT :

**« il serait inacceptable pour nous
de pénaliser les salariés »**

Interview

de Jean Claude MAILLY dans le Parisien (19 août)

Jean-Claude Mailly : «Annoncer un plan d'austérité serait suicidaire»

Le syndicat de Jean-Claude Mailly (FO) est « totalement contre des restrictions d'accès à l'assurance maladie ou un coup de rabot généralisé qui remettrait en cause les tickets restaurant ou les systèmes complémentaires de protection sociale. Si l'on va dans cette direction, cela se passera très mal »

Les syndicats préparent la riposte sociale au nouveau tour de vis budgétaire qui sera entériné le 24 août en Conseil des ministres. Avant des entretiens en début de semaine à Matignon, la CGT, la CFTD, la FSU, l'Unsa et Solidaires, réunis hier en intersyndicale, ont déjà jugé « indispensable l'intervention des salariés ». Disant s'attendre « au pire », la CGT a plaidé pour une journée d'action fin septembre-début octobre. Comme la CFTC, FO a refusé de se joindre à l'intersyndicale mais son secrétaire général, Jean-Claude Mailly, prévient : un plan d'austérité touchant les salariés serait inacceptable ».

Jacques Delors a estimé que l'Europe était « au bord du gouffre ». Êtes-vous aussi pessimiste ?

JEAN-CLAUDE MAILLY. Il y a un vrai risque de récession aux États-Unis et en Europe. Nous assistons à une crise profonde du système capitaliste et cette crise perdurera tant que les États ne prendront pas des décisions politiques fortes. Après la crise de 2007-2008, les dirigeants du G 20 avaient promis de réguler les marchés financiers. Cela n'a pas été suivi d'effet. Au contraire, la rencontre entre Nicolas Sarkozy et Angela Merkel a été dictée par les marchés. Mais, je le dis, si la réponse à la crise consistait à annoncer un plan d'austérité, ce serait suicidaire. On ajouterait la récession à la crise de l'endettement public.

Justement, le gouvernement présentera le 24 août des mesures supplémentaires pour lutter contre les déficits.

Les Français doivent-ils s'attendre à un véritable plan de rigueur ? Je le répète, ce serait une très mauvaise réponse. Je dois m'en entretenir en début de semaine avec François Fillon que je reverrai après le 24 août. Je vais lui faire part de nos propositions. Nous sommes pour taxer davantage les plus aisés, pour la remise en cause des heures supplémentaires défiscalisées ou la suppression des niches fiscales bénéficiant aux plus riches. Autre piste, le recalage des exonérations de cotisations patronales permettrait d'économiser 7 à 8 Mds€. En revanche, il serait inacceptable pour nous de pénaliser les salariés déjà touchés par la crise. Nous sommes totalement contre des restrictions d'accès à l'assurance maladie, par le biais par exemple de remboursements, ou un coup de rabot généralisé qui remettrait en cause les tickets restaurant ou les systèmes complémentaires de protection sociale. Je tire la sonnette d'alarme. Si l'on va dans cette direction, cela se passera très mal.

La CGT prévoit déjà une journée d'action fin septembre ou début octobre. Vous y joindrez-vous ?

Si le gouvernement décide de mesures inacceptables, il ne suffira pas d'appeler à une manifestation tel ou tel jour pour changer les choses. On a bien vu au moment du conflit des retraites. Il faudra construire un rapport de force et ça ne s'improvise pas. Voilà pourquoi FO a déjà décidé de mobiliser avec des meetings à travers la France et une grande journée d'information des salariés le 20 septembre.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC LOMAZZI

UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE ORGANISATION...

Les élections professionnelles du 20 octobre

A l'image de la loi liberticide du 20 août 2008, dans la fonction publique six organisations syndicales (FSU, CGT, UNSA, CFDT, SUD et CGC) ont signé les accords de Bercy du 2 juin 2008 et une loi sur la représentativité a été adoptée le 5 juillet 2010. (décrets publiés en février 2011)

Des élections vont donc avoir lieu le 20 octobre dans toute la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière ainsi qu'à la Poste le 18 octobre. A l'image de ce qui se passe dans le privé depuis 2008, elles remettront en cause tout le paritarisme et pourraient aboutir à éliminer certains syndicats (y compris d'ailleurs chez ceux qui sont à l'initiative de cette loi...).

Plus de trois millions d'électeurs sont concernés !

Force Ouvrière a décidé d'engager la bataille pour gagner sa représentativité !

même si notre organisation syndicale progresse dans la fonction publique d'Etat et y devient la 1ère organisation confédérée (voir ci-contre)

Comme pour les élections prud'homales, nous allons avoir besoin de tout le monde, public comme privé et chacun peut contribuer à la campagne électorale d'autant plus que le résultat de ces élections sera comptabilisé en 2013 lors de la centralisation de tous les résultats électoraux pour définir la représentativité de chaque confédération.

Qu'on ne se fasse pas d'illusion, notre confédération est directement visée, on veut faire taire Force Ouvrière tout simplement parce que nous sommes indépendants et l'avons démontré au moment du conflit sur les retraites ou encore maintenant quand le gouvernement se prépare à adopter un énième plan d'austérité.

Mais la force de notre organisation c'est l'interprofessionnelle. Chaque camarade connaît dans sa famille, ses amis, son voisinage un fonctionnaire concerné par les élections du 20 octobre, chacun d'entre nous peut donc contribuer au succès de nos listes.

Tous les candidats vont être invités personnellement au meeting de rentrée de l'organisation le vendredi 23 septembre, plusieurs y prendront la parole pour expliquer les enjeux de ces élections.

***Venez nombreux
au meeting de rentrée
qui suivra l'AG de l'UD***

Vendredi 23 septembre

grande salle du sous-sol, casse-croûte offert le midi

**JE-NOUS-TOUS
AVEC
FO!**
SERVICE PUBLIC

**JE-NOUS-TOUS
AVEC
FO!**
SERVICE PUBLIC

La confédération élargit son audience chez les fonctionnaires qui valident ainsi ses positions et ses analyses sur l'avenir du service public malmené par la RGPP, les conditions de travail, les salaires et la protection sociale.

FO renforce sa position dans la fonction publique d'Etat. C'est ce qui ressort des «résultats définitifs des élections aux commissions administratives paritaires centrales» sur la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010 publiés le 5 juillet dernier par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique). Avec 15,4 % des suffrages exprimés et un bond de 2,5 points, la centrale syndicale gagne deux places par rapport aux précédents scrutins (2007-2009). Elle se hisse au deuxième rang des forces syndicales et devient désormais la première organisation confédérée devant la CGT.

FO est aussi la seule à progresser sur la période alors que la plupart de ses homologues stagnent ou reculent sur l'échiquier syndical. Ainsi, la FSU se maintient avec 20,6 % (contre 20,5 % en 2009), la CGT obtient 15,2 % (comme en 2009) tandis que l'UNSA recule de 17,4 % à 14,6 %. Viennent ensuite la CFDT avec 11,3 % (comme en 2009), Solidaires avec 9,6 % (comme en 2009), la CGC avec 4,6 % (contre 4,3 % en 2009) et enfin la CFTC avec 2,2 % (comme en 2009).

A l'aune de ces résultats, FO devrait truster dès lors la deuxième place derrière la CGT et devant la CFDT sur l'ensemble des trois versants de la fonction publique (Etat, Territoriale, hospitalière). De quoi conforter les positions et les analyses de la confédération et de ses fédérations qui n'ont eu de cesse de défendre depuis 2007 l'avenir du service public malmené par la RGPP, de lutter contre la dégradation des conditions de travail et de rémunération des fonctionnaires mais aussi de s'opposer au démantèlement de la protection sociale. Autant de combats validés encore récemment par les bons résultats obtenus dans les directions départementales interministérielles et dans les directions régionales de l'environnement. Et de bon augure à l'approche des prochaines élections professionnelles organisées le 20 octobre dans la fonction publique d'Etat et hospitalière.

Source : http://www.force-ouvriere.fr/page_principal/semaine/index.asp?id=2192

JEAN-CLAUDE MAILLY EN MEETING À NANTES

MARDI 13 SEPTEMBRE - 18H00

salle de la Trocardière à Rezé

Départ de Rennes vers 16h00, prévenez nous dès la fin août...
en fonction du nombre de participants pour covoiturage ou location d'un bus

LES COACHS DE LA CRISE

POUR GARDER LA NOTE AAA :
- RÉDUCTION DES SERVICES PUBLICS
- GEL DES SALAIRES
- TRAVAILLER PLUS LONG-TEMPS
- MOINS DE SYNDICAT



ENVOYEZ-NOUS VOS RESULTATS D'ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Loi du 20 août 2008 oblige... l'UD a besoin d'une copie des procès-verbaux des élections professionnelles de votre entreprise ayant eu lieu depuis cette date. (Imprimés CERFA) Votre employeur ne peut faire obstacle à la demande de copie de ces procès verbaux...

Merci de renvoyer le plus rapidement possible à l'UD de Rennes, les copies de vos procès verbaux d'élections.

Contact : **Yohann Rolland** - 06.27.74.02.54 ou fo-keolis-armor@hotmail.fr

Stages de formation syndicale organisés à l'UD

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
41	Du lundi 10 au vendredi 14 octobre	Connaître ses droits
45	Du mardi 8 au jeudi 10 novembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
48	Du lundi 28 nov. au vendredi 2 décembre	Rôle et fonctionnement du CE

*Participez à
l'AG de rentrée*

**VENDREDI 23
SEPTEMBRE**

9H30

Salaires, emploi, conditions de travail, retraite, dépendance, etc...

Rapport annuel, discussion, adoption d'une résolution, etc...

L'AG sera suivie

d'un meeting
concernant les élections
professionnelles
du 20 octobre

**Vendredi
23 septembre
à 14H30**

grande salle du sous-sol,
casse-croûte offert le midi

Une circulaire a été envoyée à tous les syndicats et délégués syndicaux.

Pensez dès maintenant à PRÉVENIR L'UD du nombre de participants.

AFOC
afoc35@yahoo.fr

Association
Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ille-et-Vilaine

Permanences :

à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h